

Attention : Avant de renseigner les éléments ci-dessous (page 2/3), vous devez tout d'abord remplir la page 1/3 puis reproduire cette page en nombre suffisant pour déclarer l'ensemble de l'administration de votre association.

Titre de l'association : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro de dossier :

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Secrétaire Général

• Civilité :  Mme  Mlle  M.

• Nom : SANTIAGO Prénom : Jean Michel

• Nationalité : Française Profession : Expert Aéronautique chez EUROPCOPTER

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>4</u> N°	<u>Rue</u> Type de voie
<u>D.Pradelles Calas</u> Lieu-dit ou boîte postale	<u>Severina</u> Nom de la voie
<u>13480</u> Code postal	<u>CABRIES</u> Commune / Localité

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Secrétaire Adjoint

• Civilité :  Mme  Mlle  M.

• Nom : DELRIEU Prénom : Philippe

• Nationalité : Française Profession : Employé D'usine

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>583</u> N°	<u>Route</u> Type de voie
<u>D.Pradelles Calas</u> Lieu-dit ou boîte postale	<u>De Villemade</u> Nom de la voie
<u>82000</u> Code postal	<u>MONTAUBAN</u> Commune / Localité

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : Secrétaire Adjoint

• Civilité :  Mme  Mlle  M.

• Nom : DEROM Prénom : Albert

• Nationalité : Française Profession : Retraité

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement	Immeuble, bâtiment, résidence
<u>36</u> N°	<u>Route</u> Type de voie
<u>A</u> Extension	<u>De Launaguet</u> Nom de la voie
<u>31200</u> Code postal	<u>TOULOUSE</u> Commune / Localité

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'État concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »